

FORMULAIRE D'ADHÉSION

Vous souhaitez souscrire un **abonnement V'lille** ou le reconduire ?
Suivez les différentes étapes du formulaire, ou connectez-vous
sur www.ilevia.fr



1. MES COORDONNÉES

Merci de remplir en majuscules.

Civilité* Madame Monsieur Date de naissance* _____

Nom* _____

Prénom* _____

Numéro de carte Pass Pass _____

Adresse* : Appartement _____ Etage _____

Batiment / Résidence _____

N° et Voie* _____

Code postal* _____ Commune* _____

Email _____ @ _____

Tél portable _____ Tél fixe _____

Je souhaite recevoir par email : La newsletter d'ilevia Les produits, services et offres commerciales de ses partenaires

Je ne souhaite pas recevoir les offres relatives aux produits et services d'ilevia : Par email Par SMS Par courrier Par téléphone

Si vous n'avez pas
de carte Pass Pass,
Téléchargez ou collez
ici une photo
sur toute la surface.

Ne pas agraffer
Ne pas scotcher

DATE DE SIGNATURE :

SIGNATURE :

Si vous n'avez pas la possibilité de signer
numériquement, merci d'inscrire vos initiales
ci-dessous

CONDITIONS ET MODALITÉS
Voir en dernière page

- J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente.
 J'ai lu et j'accepte les modalités de traitement des données.

* Champs obligatoires

2. CHOIX DE LA FORMULE

CALCUL DU MONTANT DE VOTRE ABONNEMENT

		TARIF	TOTAL COMMANDE
A	Je commande la carte Pass Pass personnelle	4€	
	Je possède déjà la carte Pass Pass personnelle	0€	
B	Je m'abonne au service V'lille 1 an	Je suis abonné longue durée Abonnement ilévia 10 mois, annuel ou permanent	26€
		Je ne suis pas abonné longue durée Abonnement ilévia 10 mois, annuel ou permanent	39€
	Je possède un abonnement moins de 18 ans	0€	
C	Je commande du crédit temps (obligatoire sauf en cas de réabonnement) Ce crédit temps correspond à une réserve de temps qui sera débitée en cas de dépassement des 30 minutes offertes à chaque retrait de vélo (solde restitué sur demande du client à la fin du contrat).	5€	
		D = TOTAL A + B + C =	

3. MES PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Ce formulaire dûment complété.
- Une photocopie recto verso d'une pièce d'identité avec photo (carte d'identité, passeport, carte de résident...).

EN ➔ Si vous n'avez pas de carte Pass Pass personnelle :

- Une photo d'identité récente : format 3,5 cm x 4,1 cm, fond neutre, non utilisée, non scannée.
- 4€ pour les frais d'établissement de la carte.

4. MODE DE PAIEMENT

Par chèque (2 chèques sont nécessaires)

- Je reporte sur le premier chèque le montant du total à régler.
- Je reporte sur le second chèque le montant de 200 € correspondant au dépôt de garantie. Ce chèque ne sera encaissé qu'en cas de dégradation, de vol ou de non restitution du vélo au bout de 24h.

Par prélèvement automatique

- Je joins un RIB + les mandats de prélèvement ci-joints signés.
- Le deuxième mandat servira au paiement de mon dépôt de garantie en cas de dégradation, vol ou de non restitution du vélo au bout de 24h.

Signature * :

Veillez signer numériquement ici

Si vous n'avez pas la possibilité de signer numériquement, merci d'inscrire vos initiales

- Je déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve le règlement d'usage et les conditions générales d'utilisation du service (disponible sur ilevia.fr).

5. COMMENT TRANSMETTRE MON DOSSIER ?

Par courrier

ilévia V'Lille - BP 51009 - 59701 Marcq-en-Barœul cedex

EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 4 – Clients du service V'Lille

4.1 Le service V'Lille est réservé aux personnes âgées de 14 ans et plus (personnes ci-après dénommées l'« usager » ou le « Client »).

4.2 L'usager reconnaît être apte à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale à cet égard.

Article 5 – Modalités d'abonnement au service V'Lille

5.1 Pour accéder au service V'Lille, l'usager doit s'y abonner. Il a le choix entre un abonnement d'un (1) an ou un abonnement occasionnel (24 heures ou 7 jours). 5.2 L'abonnement 1 an : pour bénéficier d'un tel abonnement, le client doit être en possession d'une carte Pass Pass sans contact personnelle.

5.2 A compter du 1er janvier 2022, les voyageurs de moins de 18 ans résidant sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille (ci-après la « MEL ») bénéficient d'un « Abonnement V'Lille moins de 18 ans » gratuit, chargé à la demande sur leur carte Pass Pass personnelle. Les modalités d'achat d'un crédit temps et de constitution d'un dépôt de garantie demeurent intégralement applicables une fois le titre Abonnement V'Lille moins de 18 ans chargé. Les bénéficiaires de l'Abonnement V'Lille moins de 18 ans disposent, comme les autres abonnés, de la première demi-heure gratuite, à chaque retrait de vélo.

5.3 L'abonnement 1 an : pour bénéficier d'un tel abonnement, l'usager doit être en possession d'une carte Pass Pass sans contact personnelle.

5.3.1 Pour les usagers ne disposant pas d'une carte Pass Pass, afin de souscrire un abonnement d'un an au service V'Lille, ils peuvent :

• soit se rendre dans une agence ilévia où ils pourront créer une carte Pass Pass et où un formulaire d'abonnement au service V'Lille leur sera remis ;

• soit faire une demande de création de carte Pass Pass et d'abonnement au service V'Lille en envoyant le formulaire (disponible en agence ou en téléchargement sur www.ilevia.fr) par courrier à l'adresse Keolis Lille Métropole, Centre d'affaires Château Rouge, 276 avenue de la Marne, BP 51009, 59701 Marcq-en-Barœul ;

5.3.2 Le détail des conditions d'utilisation d'une carte Pass Pass - laquelle permet de charger tous types de titres de transport du réseau ilévia - figure au sein des CGVU d'ilévia accessibles sur <https://www.ilevia.fr/fr/content/3-conditions-utilisation>.

5.3.3 Pour les usagers disposant déjà d'une carte Pass Pass, afin de souscrire un abonnement d'un an au service V'Lille, ils peuvent :

• soit se rendre sur le site internet www.ilevia.fr, créer un compte personnel ilévia (s'ils n'en disposent pas déjà d'un) et souscrire un abonnement via la boutique en ligne ;

• soit se rendre dans une agence ilévia où un formulaire d'abonnement leur sera remis ;

• soit faire une demande d'abonnement en envoyant le formulaire (disponible en agence ou en téléchargement sur www.ilevia.fr) par courrier à l'adresse Keolis Lille Métropole, Centre d'affaires Château Rouge, 276 avenue de la Marne, BP 51009, 59701 Marcq-en-Barœul ;

5.3.4 Les usagers disposant d'un abonnement ilévia longue durée (permanent, 1 an ou 10 mois) bénéficient d'un tarif préférentiel pour souscrire un abonnement V'Lille. Le détail des abonnements permettant de voyager sur l'ensemble du réseau ilévia figure au sein des CGVU d'ilévia accessibles sur <https://www.ilevia.fr/fr/content/3-conditions-utilisation>.

5.3.5 Pour souscrire un abonnement annuel au service V'Lille, il est demandé à l'usager de réaliser un dépôt de garantie (cf. article 8.1.1).

5.3.6 Pour souscrire un abonnement annuel au service V'Lille, l'usager doit choisir un mot de passe (4 chiffres) qui lui permettra de s'identifier à la Borne.

5.3.7 Pour les abonnés un an au service V'Lille, une recharge de « crédit temps » préparé est également nécessaire. Les modalités de paiement de l'abonnement sont détaillées à l'article 8 du présent règlement.

5.4 L'abonnement occasionnel : L'usager occasionnel peut opter pour un abonnement de 24 heures ou de 7 jours. L'achat de ces titres s'effectue par carte bancaire, sur une Borne équipée d'un lecteur de cartes bancaires ou sur le site internet www.ilevia.fr. Simultanément, ilévia procède à une pré-autorisation bancaire du montant du dépôt de garantie (cf. Article 8.1).

5.5 Pendant les épisodes de déclenchement par le Préfet de la circulation différenciée conformément aux dispositions de l'article L.223-1 du Code de l'Environnement, l'usager peut procéder gratuitement au chargement d'un abonnement occasionnel mais uniquement sur une Borne équipée d'un lecteur de cartes bancaires, cela n'est pas possible sur le site internet www.ilevia.fr. En situation d'activation de la circulation différenciée, le code promo V'Lille sera 1234 et sera transmis sur les réseaux sociaux. En toutes hypothèses, la constitution d'une pré-autorisation bancaire du montant du dépôt de garantie demeure obligatoire.

5.5.1 Un numéro d'accès ou « code client » occasionnel est délivré au Client. Afin de compléter son identification, le Client saisit un mot de passe de son choix à 4 chiffres.

5.5.2 L'abonnement occasionnel n'est pas possible sur les Bornes non équipées d'un lecteur de cartes bancaires.

Le Client peut utiliser le code barre présent sur la borne pour accéder à l'achat d'un titre V'Lille sur le site www.ilevia.fr. Il sera ensuite en mesure d'emprunter un vélo avec son code occasionnel.

5.5.3 Une fois qu'il s'est abonné, le Client muni de son numéro d'accès occasionnel et de son code secret peut retirer un vélo à partir de n'importe laquelle des Stations. Le numéro d'accès occasionnel et le code secret sont valides pendant toute la période de l'abonnement. Ils devront être rappelés pour toute utilisation du service V'Lille pendant la période d'abonnement.

5.5.4 Si l'usager sur une Borne, le client peut imprimer un ticket récapitulatif numéro d'accès et code secret. Il peut aussi recevoir un SMS avec ses numéro d'accès et code secret sous réserve de saisir son numéro de téléphone portable au moment de son abonnement. En cas de perte de son numéro d'accès ou de son code secret, le Client peut les récupérer en appelant le centre relation client au numéro 03 20 40 40 40. Son numéro de téléphone portable permet de l'identifier.

5.5.5 La durée de validité de l'abonnement occasionnel commence à partir de la 1ère utilisation du service (1er emprunt d'un vélo).

5.5.6 L'abonnement occasionnel ou annuel n'est possible qu'après prise de connaissance et acceptation (case à cocher par Internet ou sur Borne, ou signature pour un abonnement par courrier ou en agence) du présent règlement d'utilisation du service.

Article 7 – Conditions d'utilisation du service V'Lille

7.1 L'utilisation du service V'Lille suppose la souscription d'un abonnement occasionnel ou 1 an, tel que prévu à l'article 5 ci-dessus, en application des tarifs en vigueur à la date de l'abonnement et de son paiement dans les conditions prévues à l'article 8 ci-dessous. Les tarifs applicables au service V'Lille sont disponibles sur le site www.ilevia.fr ainsi qu'en agence ilévia.

7.1.1 L'abonnement est non remboursable, sauf motif légitime dûment justifié par le Client. Le crédit temps est remboursable dans les hypothèses et conditions précisées aux articles 8.2.4 et 10.1 ci-après.

7.1.2 Le dépôt de garantie peut être retenu partiellement ou totalement dans les conditions prévues à l'article 8.1.1 du présent règlement.

7.2 Pour emprunter un vélo, le client doit s'identifier à la Borne, soit :

• Pour les abonnés un an : via « reconnaissance de la carte Pass Pass personnelle sans contact + saisi du code secret » ;

• Pour les abonnés occasionnels : via « saisi du numéro d'accès + saisi du code secret » ;

• Dans le cas des « Bornettes express », seule la carte sans contact est nécessaire pour retirer un vélo.

Le Client choisit le vélo qu'il souhaite retirer parmi les vélos présents en Station. Le retrait du vélo se fait en appuyant sur le bouton situé sur le dessus de la Bornette. Le client peut alors tirer le vélo vers l'arrière pour le libérer de son accroche. Si le vélo présente un défaut, il peut le raccrocher et demander l'accès à un autre vélo.

7.3 Pour retourner un vélo, l'usager raccroche celui-ci à une Bornette dont le voyant est vert clignotant. Un bip sonore et un voyant vert fixe (au niveau de la Bornette) confirment la prise en compte de la remise du vélo.

7.3.1 Un voyant rouge signale soit une Bornette non fonctionnelle (dans ce cas l'usager ne peut pas raccrocher son vélo) soit un vélo non disponible à l'utilisation.

7.3.2 Si la Station ne dispose pas d'une Bornette libre et en état de fonctionnement (voyant vert clignotant) l'usager doit restituer son vélo à une autre Station. Il peut consulter sur la Borne la localisation et l'état (nombre de Bornettes disponibles) des trois Stations situées à proximité immédiate.

7.4 Décompte du temps d'utilisation du service V'Lille : Le temps d'utilisation est égal au temps écoulé entre le décrochage du vélo et son raccrochage valide par la confirmation du bip sonore et le déclenchement du voyant vert fixe. Le Client est responsable de vérifier que le raccrochage du vélo est bien valide.

7.4.1 En cas de difficulté de raccrochage du vélo, le Client doit, dans les meilleurs délais, contacter le centre relation client au numéro 03 20 40 40 40 ou adresser un courriel à l'adresse contact@ilevia.fr pour signaler ce dysfonctionnement et interrompre son utilisation. A défaut, l'utilisation n'est pas clôturée et la facturation se poursuit normalement.

7.4.2 La première demi-heure d'utilisation est gratuite à chaque utilisation d'un vélo. Les dépassements horaires sont facturés dès la 31ème minute d'utilisation, en fonction de la durée d'utilisation du vélo, en application des tarifs en vigueur à la date d'utilisation.

7.4.3 Toute demi-heure entamée est entièrement due. Ce montant est soit prélevé sur le « Crédit temps » préparé du Client (cas d'un abonnement 1 an), soit débité sur la carte bancaire du client à l'issue de la période d'abonnement (cas d'un abonnement occasionnel).

7.5 La durée totale de chaque utilisation est limitée à 24 heures. Au-delà de 24h, le vélo est considéré comme volé jusqu'à ce qu'il soit retrouvé. Le compte du Client est alors bloqué et il ne peut donc plus utiliser de vélo jusqu'à ce que le vélo soit réceptionné par ilévia ou que son compte soit débloqué par ilévia sur demande du Client.

7.6 En cas de litige sur la durée d'utilisation du vélo par le Client, les données délivrées par le serveur informatique du service V'Lille font foi jusqu'à preuve contraire apportée par le Client.

MANDAT DE PAIEMENT

Je suis déjà abonné(e) à une formule longue durée, il s'agit d'un changement de domiciliation bancaire (et/ou de payeur) je remplis ce formulaire et le mandat de prélèvement ci-dessous et j'envoie le tout, accompagné d'un RIB, à : ilévia V'lille - BP 51009 - 59701 Marcq-en-Barœul cedex.

ilévia
BP 51009
59701 Marcq-en-Barœul cedex
France



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier - Ne pas compléter

Identifiant du créancier (ICS) : FR77599838C67

Référence Unique du Mandat (RUM) :

Type de paiement : paiement récurrent/répétitif paiement ponctuel

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ilévia à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de ilévia.

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

VEUILLEZ COMPLÉTER LES CHAMPS MARQUÉS D'UNE ÉTOILE (*):

Nom et Prénom du Payeur*
Ou dénomination sociale si société

Pour faciliter le traitement de votre dossier et pour recevoir vos notifications de manière électronique, merci de remplir vos coordonnées ci dessous :

Adresse Email

Téléphone portable

Numéro RCS*
Uniquement si société

Votre Adresse*

Code Postal*

Ville*

Pays*

Téléphone fixe*

MERCI DE JOINDRE UN RIB À CE DOCUMENT

IBAN* (International Bank Account Number) - Numéro d'identification internationale du compte bancaire

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

BIC* (Bank Identifier Code) - Code International d'identification de votre banque

--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom du signataire*

Qualité du signataire*
Uniquement si société, signataire habilité

Signature * :

Lieu de signature*

Veillez signer numériquement ici

--

Date de signature*

Si vous n'avez pas la possibilité de signer numériquement, merci d'inscrire vos initiales

--

INFORMATIONS RELATIVES À L'ABONNÉ :

Nom Prénom

Date de naissance

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Mention CNIL : Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n' être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier :